

# INVESTIR DANS DES START-UP, ZOOM SUR LES DIFFERENTS DISPOSITIFS FISCAUX

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

**PROVENCE**  
**ANGELS**

 **FIDAL**

# IR - P M E

## Ce qu'il faut retenir



### HAUSSE DU TAUX DE REDUCTION D'IMPÔT

Le taux est porté de 18% à 25% du montant de l'investissement en numéraire

### BENEFICIER DE LA HAUSSE DU TAUX : PROROGATION PAR DECRET DU 6 MAI 2021

Investissement effectué du 10/08/2020 au 31/12/2020 (pour mémoire)

Investissement effectué du 9 mai 2021 au 31/12/2021

### OCTROI DE LA REDUCTION

Déclaration de revenus de 2022, pour un investissement avant le 31/12/2021

### PLAFOND D'INVESTISSEMENT

50 k € (célibataire) et 100 k € (couple)

### MONTANT MAXIMUM DEDUCTIBLE

12500 € (25% \* 50 k €) pour une personne célibataire et 25 000 € (25% \* 100 k €) pour un couple

### PLAFOND : NICHE FISCALE

10 k €

### CONDITIONS GENERALES DE LA REDUCTION

Les actions ou parts doivent être conservées 5 ans minimum

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

**PROVENCE**  
**ANGELS**

**FIDAL**

# IR - P M E

---

## Ce qu'il faut retenir



## QUE SE PASSE T-IL SI LES TITRES SONT CÉDÉS AVANT 5 ANS ?

La réduction d'impôt doit être remboursée à l'Etat sauf si :

---

### LES TITRES CÉDÉS SONT REINVESTIS DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS

Diminués des taxes et impôts générés par la cession

---

### L'INVESTISSEUR DECEDE

---

### LA SOCIETE EST EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

---

### IL Y A UNE SCISSION OU UNE FUSION DE LA SOCIETE

L'obligation de conservation se reportera sur les titres reçus en échange lors de l'opération

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

**PROVENCE**  
**ANGELS**

**FIDAL**

# PEA & PEA-PME

## Ce qu'il faut retenir



### LA LOI DE FINANCES POUR 2019

#### NON CUMULABLE AVEC LA DEFISCALISATION AU TITRE D'IR

Transmettre à la banque la lettre d'engagement client (souscription de titres non cotés dans le PEA)

#### BENEFICIER D'AVANTAGES FISCAUX SUR LA PLUS VALUE LORS DES CESSIONS DE TITRES

Sous conditions de maturité du plan (âge du PEA)

	IR	Prélèvements sociaux	Taux global
Retrait avant 5 ans	12,8%	17,2%	= 30%
Retrait après 5 ans	<b>Exonéré</b>	17,2%	= 17,2%

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

**PROVENCE**  
**ANGELS**

**FIDAL**

# APPORT CESSION

---

## Ce qu'il faut retenir



### REPORTER L'IMPOSITION DE LA PLUS-VALUE RELATIVE A LA CESSION DE SA SOCIETE

Permet à un dirigeant d'entreprise de reporter l'imposition de la plus-value relative à la cession de sa société en passant par une société holding soumise à l'IS (dont il a le contrôle) qui effectue la cession des titres de la société d'exploitation nouvellement apportés par le dirigeant d'entreprise à un acquéreur tiers

### REPORT DE L'IMPOSITION ACQUIS

Report de l'imposition acquis si les titres ont été apportés par le chef d'entreprise à la holding plus de 3 ans avant la cession

### RE-EMPLOI DE 60% MIN DU PRODUIT DE CESSION DANS DES ENTREPRISES ELIGIBLES DANS UN DÉLAI DE 2 ANS

Le quota de réinvestissement passe de 50% à 60% pour les apports réalisés à compter du 1er janvier 2019

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

**PROVENCE  
ANGELS**

**FIDAL**

INVESTIR ET S'INVESTIR DANS LES START-UPS

# PROVENCE ANGELS



Partenaires

